

Délibérations du 26 mai 2023

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **vendredi 26 mai 2023, 9h15**, salle du Conseil, bâtiment Bélénos, 2e étage, Campus BDR

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Donne les avis suivants :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 19

Étaient présent.es :

Collège A : Martine SEVILLE, Jean-Yves AUTHIER, Émilie VAYRE, Isabelle BOEHM, Françoise ORAZI

Collège B : Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY, Erica DUMONT, Samuel BAUDRY, Pascale COLLIOT

Collège BIATSS : Flora PULCE, Hervé BRUNI

Personnalités extérieures : /

Usagers/ères : Lucille COUZI, Rubens FROMENT, Raouf MOUZAIA

Représenté.es : Hervé GOLDFARB, Marie DESPRES-LONNET, Valérie HAAS, Antoine TRUPIANO REMILLE, Camélia BOUDJEMA, Réhane LOTHON

Invité.es : Amélie COUDURIER, Sébastien VALIN, Christophe THIERRY, Luc BAUMSTARCK, Idoli CASTRO

Invité.es permanent.es : Stéphanie PATFOORT, Cathy LOBRY, Marielle PIERRON, Andréa CHAMBLAS, Stéphane CHARIGNON, Morgane GUIVARCH, Reza HADJIKHANI

AVIS

Bilan de la CVEC 2022 et perspectives 2023

06 – Bilan de la CVEC 2022 et perspectives 2023

Présentation par Cathy LOBRY, Directrice de la DVEC

Présentation du bilan 2022 de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC), et de ses perspectives pour 2023. Conformément au I de l'article L. 841-5 du code de l'éducation, le produit de la CVEC doit permettre de financer des actions dont le but est de favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiant.es, et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention.

Budget CVEC 2022

Les dépenses portées en 2022 au titre de la CVEC ont été exécutées de janvier à décembre (reporting en année civile) et financées par le solde de la contribution au titre de l'année universitaire 2021-2022. La recette 2022 s'est élevée à 1 221 077 €.

Avec une dépense de 1 196 173€, la réalisation finale de la CVEC s'établit 500 000 € en deçà du budget initial. La mise en œuvre des projets a été affectée par deux facteurs principaux :

- le projet de service inter-universitaire en santé mentale estimé à 200 000 € qui n'a pu être mené ;
- une enveloppe de dépenses prévisionnelles au titre du COVID budgétée à titre de précaution pour 193 000€, mais l'amélioration de la situation sanitaire explique la non-réalisation des dépenses prévues à cet effet.

Les 156 k€ restants relèvent principalement du report à 2023 du projet d'installation d'une aire de street workout sur le campus de Porte des Alpes, ainsi que d'une réalisation légèrement inférieure des autres projets.

Les crédits inscrits au budget de la CVEC comprennent 70 % de crédits de personnel (masse salariale du SSU, de la mission handicap, de l'assistante sociale...) et 30 % de fonctionnement.

L'établissement a fait le choix de structurer ses actions CVEC en sept catégories. La répartition pour 2022 selon ces 7 axes est la suivante :

- Prévention : 238 391 euros
- Accès aux soins : 412 711 euros
- Accompagnement social : 106 946 euros
- Pratique sportive : 52 676 euros
- Art et culture : 16 649 euros
- Accueil des étudiants : 131 535 euros
- Actions transverses : 237 266 euros

Point d'étape bilan actions / projets Vie étudiante CVEC 2022/2023

Sous-Commission CVEC Initiatives étudiantes

Point d'étape au semestre 1 de l'année 2022-2023 : les 13 projets déposés ont tous été subventionnés (19 478€ accordés, 8 kits de démarrage pour la création de nouvelles associations).

Bilan 2021-2022 : 45 dossiers déposés, contre 37 en 2020/2021. Sur ces 45 projets, 40 ont été subventionnés (7 projets citoyenneté, 7 projets culture scientifique et technique, 3 projets environnement et 23 projets culture artistique). Une aide a également été apportée à la création de 9 nouvelles associations.

Les types de projets accompagnés sont variés : Évènements culturels, conférences, expositions, achat de matériels, Courts-métrages, concerts, théâtre... En moyenne, 1490 euros sont alloués par projet (montant allant de 50 euros à 5000 euros).

Bilan 2022 du Budget Participatif Étudiant (BPE)

Son but est de promouvoir les idées des étudiant.es en faveur de campus adaptés à leurs besoins et attentes (budget : 30 000€) : 91 contributions, 4743 votes, 1002 participant.es et 8 projets lauréats (Ciné plein-air, murs colorés, élargissement de l'offre de protections menstruelles et contre les IST, plantation d'arbres fruitiers, brocante culturelle...)

Point d'étape bilan actions / projets santé universitaire CVEC 2022/2023

Actions de prévention du SSU en 2021/2022 :

- Santé mentale : escape game santé mentale, Ateliers méditation pleine conscience, formations Premiers Secours en Santé Mentale, groupe de parole sur les troubles du comportement alimentaire...
- Santé affective et sexuelle : guide d'entrée dans la vie sexuelle, stand de prévention Sidaction, conférences sur le consentement et genre...

Actions de prévention du SSU en 2022/2023 :

- Santé mentale : application Namata (méditation pleine conscience), cafés de la MDE Bien être et plante verte, programme Etucare, prévention des troubles du comportement alimentaire...
- Santé affective et sexuelle : bibliothérapie relation amoureuse et sexualité, conférences (désir, pornographie, consentement) ...
- prévention des risques festifs : escape game + nombreux partenaires (CAARUD, Acoucité etc. ...)
- Autres actions : Théâtre débat en lien avec le service culturel, bibliothèque vivante avec l'Hôpital le Vinatier, concours cuisine...

Centre de santé mentale interuniversitaire

Ce lieu sera dédié à la santé mentale des étudiant.es quel que soit l'établissement d'enseignement supérieur, et propose prévention, soin et recherche. Dépôt du projet de santé à l'ARS en février 2023, une recherche de locaux est en cours pour une ouverture prévue en janvier 2024.

Point d'étape bilan actions / projets actions sportives CVEC 2022/2023 – Intervention de Sébastien VALIN – Directeur du SUAPS

Formation PSC1 / PSE1 : en 2022/2023, un montant de 11 625 euros a été accordé, ce qui représente une légère hausse par rapport au budget consommé en 2021/2022 (11 080 euros). Pour l'année 2023/2024, le montant sollicité s'élève à 12000 euros, avec les mêmes objectifs que cette année, à savoir 135 étudiant.es formé.es au PSC1 et 15 au PSE1 (formations gratuites en secourisme).

En 2023, le projet d'installation d'une aire de street workout par le SUAPS est en cours sur le campus de Porte des Alpes, avec la création de plusieurs espaces dédiés : crosstraining, motricité...

Point d'étape bilan actions / projets actions culturelles CVEC 2022/2023

- Projet PUBLIC.QUES! : 2 réunions de présentation du projet en décembre sur les 2 campus. 22 étudiant.es se sont inscrit.es. Un travail de coordination et de médiation a été mené par Maena Soleil, ambassadrice culturelle, suivi de 3 représentations publiques le 10 mars et 11 mars (10h30 puis à 15h).
- Séminaire culturel, écologique et citoyen : faute du faible nombre de participant.es inscrit.es sur la première date de fin septembre 2022, cela a entraîné un report de l'action sur le week-end du 31 mars au 02 avril 2023.
- 4ème concours d'éloquence – édition 2022 : Rêv-o-lution : sur 65 candidat.e.s reçu.e.s, 24 étudiant.e.s ont été retenu.e.s. Une première série d'ateliers théâtre d'improvisation au premier semestre a permis la consolidation du groupe. 22 étudiant.es ont poursuivi au second semestre avec une session d'ateliers « Voix » puis un atelier « Plaidoirie ». La finale a eu lieu le jeudi 24 avril à 19h dans l'amphithéâtre de l'UDL.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **16**
Vote 05 – **Avis favorable**

Pour	Contre	Abst	NPPV
14	2	0	0

Maquettes de formation

07 – Maquettes de formation

Présentation par Reza HADJIKHANI, Responsable du Service d'Accompagnement aux Métiers de la Scolarité

Dans la continuité des précédentes CFVU, présentation des modifications de maquettes de formation 2022-2026 conformément à la lettre de cadrage, et présentation des nouvelles maquettes pour la rentrée 2023-2024. Les matrices financières sont données pour information.

ISPEF

- Licence pro Coordinateur des temps périscolaires et extrascolaires

UFR SEG

- Master 1 ENSEIS

ICOM

- Master 1 et 2 Mention Informatique IDSM

UFR ASSP

- Master 2 EGALITES FC

UFT TT

- Master 1 et Master 2 Science de l'eau

- Master Histoire

LANGUES

- Préparation AGREG arabe

Institut de Psychologie

- LICENCE 1 Sciences cognitives PASS

- L1 Psychologie PASS

Dans ce point sont également présentées des modifications d'enseignements d'ouverture pour l'année 2023-2024 :

UFR TT

EO - Parcours Arkoun 1

EO - Parcours Arkoun 2

EO - Digital Branding et Réseaux sociaux

EO - Gestion du E-commerce

EO - Marketing digital du tourisme

EO - Anthropocène : une introduction

ICOM

EO - Les champs de l'information et de la communication

EO - Les objets de l'information et de la communication

Langues

EO - Thème

EO - Stratégie de traduction Thème

SUAPS

EO - Milieux naturels et enjeux écologiques : sortie terrain

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **16**

Vote 06 – **Avis favorable**

Pour	Contre	Abst	NPPV
16	0	0	0

Conventions

10 – Conventions

Présentation par Marielle Pierron, responsable du service des études

- Création de convention – DD Master 2 Informatique et Diplôme d'Ingénieur de l'ECE (ICOM ; Partenaires : ECE École d'ingénieurs) :

- Renouvellement de convention – DD deuxième cycle conférant le grade de master/magister Histarmed (TT ; partenaire : Université de Bologne) :**

L'objectif de ce partenariat est de transmettre des connaissances approfondies sur la période médiévale, sur les techniques d'analyse documentaire appliquées aux sources écrites et matérielles et sur les instruments nécessaires à la recherche historique, ainsi que sur les compétences nécessaires à la poursuite des études et à une insertion professionnelle spécifique. Les étudiant.es qui souhaitent effectuer le programme devront être régulièrement inscrit.es dans leur établissement d'origine. Les étudiant.es participant au programme d'études conjoint bénéficieront de l'exemption des droits de scolarité dans l'Université où ils effectuent leur mobilité, à l'exclusion, lorsqu'ils existent, des frais de diplôme.

- Avenant – Licence économie et gestion et Licence de droit (SEG ; Partenaire : URDSE Cambodge) :**

La convention présentée pour information décrit la formation proposée aux étudiant.es en leur fournissant une compréhension approfondie du contexte économique et juridique cambodgien ainsi que des techniques et outils méthodologiques nécessaires à la maîtrise des principaux concepts en économie et gestion et en droit.

L'avenant porte sur les 2 modifications suivantes : la durée de la convention et le bénéficiaire du paiement de l'URDSE

- Renouvellement de convention – DD Licence français mention droit parcours M1 droit des affaires et M2 droit des affaires internationales Amérique latine / Europe (Droit ; partenaire : Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Université de Bordeaux, Université Jean Moulin Lyon 3, Université de Montpellier et Université de Paris Nanterre) :**

En vue de poursuivre la collaboration avec l'université du Salvador dans le cadre du double diplôme licence français mention droit et le master 1 français mention droit des affaires parcours M2 droit des affaires internationales Amérique latine / Europe, ce consortium franco-argentin présente la mise en place du programme d'enseignement, des activités de recherche et des relations d'échanges entre les établissements partenaires.

- Renouvellement de convention – Diplôme universitaire LDA logement d'abord (ASSP : Partenaire : métropole de Lyon) :**

Dans le cadre de l'amélioration de l'accès au logement des personnes en situation de précarité et de participer aux politiques locales de lutte contre l'exclusion, l'université lumière Lyon 2 et la métropole de Lyon ont décidé de collaborer pour permettre l'accès au diplôme universitaire logement d'abord (DU LDA), délivré par l'université, aux praticiens qui participent à la mise en œuvre de la politique du logement d'abord au sein de la métropole de Lyon. La convention définit également les modalités financières mises en place pour le projet du diplôme.

- Création de convention Master MEEF espagnol du département d'études des mondes hispanophone et lusophone (Langues ; partenaire : lycée Louis Armand) :**

La présente convention prévoit un échange d'heures pouvant aller de 2 à 6 heures d'intervention. En fonction de la demande du lycée polyvalent Louis Armand de Villefranche-sur-Saône, le DEMHIL met à disposition les compétences de ses enseignant-e-s-chercheur-e-s titulaires, pour intervenir dans des classes, sous forme de conférences ou de cours (parfois en co-animation avec le(s) enseignant.es du secondaire). En échange, le lycée polyvalent Louis Armand de Villefranche sur Saône met à disposition du DEMHIL, les compétences pédagogiques des enseignant- de l'équipe d'espagnol, en un nombre d'heures équivalent à l'intervention du/des enseignant-e-s-chercheur-e-s, afin d'intervenir au sein des enseignements de didactique du MEEF espagnol.

- Création convention de partenariat - Master MEEF espagnol du département d'études des mondes hispanophone et lusophone (Langues ; partenaire : lycée polyvalent Camus Semenaz à Rilleux-la-Pape)**

La présente convention prévoit un échange d'heures pouvant aller de 2 à 6 heures d'intervention, en fonction des besoins des partenaires et de leurs choix pédagogiques. En fonction de la demande du lycée polyvalent Camus-Sermenaz à Rilleux-

la-Pape, le DEMHIL met à disposition les compétences de ses enseignant-e-s chercheur-e-s titulaires, pour intervenir dans des classes, sous forme de conférences ou de cours (parfois en co-animation avec le(s) enseignant.es du secondaire). En échange, le lycée met à disposition du DEMHIL, les compétences pédagogiques des enseignant-e-s de l'équipe d'espagnol, en un nombre d'heures équivalent à l'intervention du/des enseignant-e-s-chercheur-e-s, afin d'intervenir au sein des enseignements de didactique du MEEF espagnol.

- **Création de convention – Choix de langue sur parcoursup (Langues ; partenaire : lycée Jacques Brel, Vénissieux)**

Partenariat afin d'aider les élèves de terminale à mieux déterminer leur choix de langue-LEA sur Parcoursup par un échange et une construction de temps d'enseignement pour mieux préparer les élèves à devenir étudiants. Les langues proposées sont : anglais, allemand, espagnol, italien, portugais, chinois, et arabe.

- **Création de convention – Licence d'Espagnol LLCER de l'UFR Langues de l'Université Lyon 2, au sein du DEMHIL (Langues ; Partenaire : ENS de LYON) :**

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de fonctionnement du partenariat pédagogique, entre l'Université Lyon 2 et l'ENS de Lyon, concernant la L3 d'Espagnol LLCER. Les normaliens élèves et les normaliens étudiants admis à l'ENS de Lyon sont admis de plein droit en Licence d'Espagnol LLCER de l'UFR Langues de l'Université Lumière Lyon 2, au sein du DEMHIL (Département d'Études des Mondes Hispanophone et Lusophone).

- **Renouvellement de convention – Licence d'Allemand LLCER de l'UFR Langues de l'Université Lyon 2, au sein du Département d'Études allemandes et scandinaves (Langues ; ENS de Lyon) :**

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de fonctionnement du partenariat pédagogique, entre l'Université Lyon 2 et l'ENS de Lyon, concernant la L3 d'Allemand LLCER.

Les normaliens-élèves et les normaliens étudiants admis à l'ENS de Lyon sont admis de plein droit en Licence d'Allemand LLCER de l'UFR Langues de l'Université Lumière Lyon 2, au sein du Département d'Études allemandes et scandinaves.

- **Renouvellement de convention – Agrégation d'ANGLAIS (Langues ; partenaire : ENS de Lyon) :**

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de fonctionnement du partenariat pédagogique, entre l'Université Lyon 2 et l'ENS de Lyon, concernant l'agrégation d'Anglais avec pour tronc commun : « l'Émergence et transformations du puritanisme en Angleterre, 1559-1642 » (civilisation britannique).

- **Renouvellement de convention – Agrégation d'ALLEMAND (Langues ; partenaire : ENS de Lyon) : présentation par Christophe THIERRY, responsable des concours du département d'allemand**

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de fonctionnement du partenariat pédagogique, entre l'Université Lyon 2 et l'ENS de Lyon, concernant l'agrégation d'Allemand.

- **Renouvellement de convention – Agrégation d'ESPAGNOL (Langues ; partenaire : ENS de Lyon) :**

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de fonctionnement du partenariat pédagogique, entre l'Université Lyon 2 et l'ENS de Lyon, concernant l'agrégation d'Espagnol.

- **Renouvellement de convention – Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur filière Littéraire (Langues, LESLA, TT, ASSP ; partenaire : ENS de Lyon) :**

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités mises en place pour une Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur filière Littéraire (CPES L) visant à accueillir des bacheliers et des bacheliers boursiers et motivés pour poursuivre leurs études supérieures au terme d'une année d'approfondissement des contenus disciplinaires, de renforcement de la culture générale, de perfectionnement méthodologique et d'apprentissage du travail en autonomie.

- **Avenant – CLES FLE : Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur Français Langue Étrangère (Langues ; partenaire : Rectorat académie de Lyon) :**

L'avenant porte sur les modifications suivantes ; Article 1 : ajout d'un nouveau CLES : C1 à différents niveaux, Article 2 : CLES C1 : 80 euros. Le Rectorat prend à sa charge 60 euros par candidat au CLES C1, restant 20€ à charge pour les étudiants.

- Création de convention – PASS Psychologie et sciences cognitives et LAS Psychologie et sciences cognitives (Psycho ; partenaires : UCBL Lyon 1 / Faculté de médecine et de maïeutique Lyon-sud - Charles Mérieux / écoles de maïeutique de Lyon et de Bourg-en-bresse) :

Cette convention déjà présentée lors de la CFVU de ce 24 février 2023 a subi quelques modifications (précisions et ajouts d'explications). Pour rappel, cette convention s'adresse aux étudiants ayant validé le parcours PASS psychologie et LAS sciences cognitives mais n'ayant pas obtenu accès en deuxième année des études de santé au sein de l'UCBL. S'ils le souhaitent, ils sont autorisés de droit à poursuivre leur cursus en deuxième année de la LAS psychologie dans le parcours option accès santé qui ouvrira en 2023-2024 ou dans un parcours classique de la licence psychologie ou de sciences cognitives.

- Création de convention – Diplôme Métiers du tourisme : Guide conférencier (TT ; partenaire : URB'ART) :

Urb'art est une association qui travaille à un dialogue avec les arts plastiques et les cultures de la scène contemporaine. Deux actions sont au cœur de ses programmes : Connaître en partageant et en dialoguant avec les artistes, et rencontrer physiquement les artistes.

Dans le cadre du diplôme Animateur-concepteur en patrimoine culturel, les étudiants sont formés à l'animation et la valorisation des biens matériels ou immatériels, monumentaux ou du quotidien et des arts pluriels dans un objectif de démocratisation culturelle.

- Création de convention – Master 2 Histoire, Civilisation et Patrimoine "M2 HCP" (TT ; partenaire : Hospices Civils de Lyon) :

La convention a pour objet d'une part, d'étudier les actions qu'il est possible de mettre en œuvre suite au Plan de Conservation rédigé en 2022. D'autre part, de décrire, planifier et documenter ces actions afin de faciliter leurs mises en œuvre dans le cadre de l'activité courante du service, le but étant de favoriser l'insertion professionnelle des étudiant.es.

- Création et renouvellement de convention – Licence Pro mention Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle, Parcours : Coordinateur des temps périscolaires et extrascolaires dans les collectivités territoriales (ISPEF ; partenaire : ville de LYON) :

Cette convention a pour objet de préciser les modalités du partenariat dont la vocation est d'améliorer la qualité et la formation des intervenants dans le champ périscolaire, dans le but de professionnaliser les acteurs de cette filière et la construction des parcours professionnels. Elle vise également à renforcer le lien partenarial entre les enseignants et les acteurs du périscolaire. Ce partenariat permet à des étudiant.es inscrit.es en Licence à l'ISPEF d'acquérir une expérience significative au sein de lieux d'accueils de loisirs municipaux associés à l'école (ALAE).

- Avenant – Conventions CPGE (partenaires : Lycée Sainte - Marie Lyon, Institution des Chartreux, Lycée Saint-Marc, Lycée Edgar Quinet (Bourg en Bresse), Lycée Claude Fauriel (Saint Etienne), Lycée du Parc, Lycée Edouard Herriot, Lycée De Saint Just, Lycée La Martinière Duchère, Lycée Auguste et Louis Lumière (CPES), Lycée Saint Louis, Saint Bruno (CPES), Lycée Ampère, Lycée Notre Dame Des Minimes, Lycée Blaise Pascal (Clermont Ferrand), Lycée Saint Sernin (Toulouse), Lycée Frédéric Mistral, Lycée Carnot (Cannes), Lycée Leconte de Lisle (La Réunion)) :

La création de l'avenant n°1 aux conventions CPGE et CPES avec les lycées intra-académique et hors académique porte sur la mise à jour de l'annexe 1 de la convention, le contenu reste identique, seule la mise en forme est modifiée. - La création d'une annexe 2 « Modalités spécifiques d'inscription »

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **16**
Vote 07 – Avis favorable

Pour	Contre	Abst	NPPV
14	0	2	0

Modifications du calendrier universitaire 2022-2023

09 – Modifications du calendrier universitaire 2022-2023

Est présentée aux élu.es une version actualisée du calendrier universitaire 2022-2023. Les modifications apportées sont les suivantes :

- Ajout d'une date d'examens terminaux session 1 : outre le 24 mai, le mercredi 07 juin 2023, en remplacement de la journée du 6 juin (journée de mobilisation nationale).
- Ajout de plusieurs dates d'examens terminaux session 2 : le mardi 20 et mercredi 21 juin 2023, et du lundi 03 au jeudi 06 juillet 2023

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 16
Vote 08 – **Avis favorable**

Pour	Contre	Abst	NPPV
12	0	4	0

Calendrier dérogatoire des campagnes de candidatures e-candidat 23/24 Institut de Psychologie

10 – Calendrier dérogatoire des campagnes de candidatures e-candidat 23/24 Institut de Psychologie

Est présenté aux membres de la CFVU une demande dérogatoire de l'Institut de Psychologie au calendrier général pour les campagnes de candidature en licence professionnelle, Licence 2, Licence 3 et Master 2.

La composante souhaite supprimer la seconde vague pour l'ensemble des formations proposées pour la campagne de candidature e-candidat 23/24.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 16
Vote 09 – **Avis favorable**

Pour	Contre	Abst	NPPV
12	0	4	0

Fait à Lyon, le 26 mai 2023

Marie-Karine LHOMMÉ
Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

